

ÉCONOMIES D'EAU À GOGO



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
MONTPELLIER MÉTROPOLE

OBJECTIFS

Maîtriser les consommations d'eau des communes (bâtiments et espaces-verts).

Depuis 2016, les conseillers en énergie partagé de l'ALEC Montpellier Métropole accompagnent les communes adhérentes dans des actions d'économies d'eau. Cette mission, qui vient compléter l'accompagnement sur le volet énergie, était initialement financée dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau RMC, par la Métropole de Montpellier, par la Région Occitanie et par l'ADEME.

Depuis 2021, un label « commune économe en eau » a été mis en place par l'ALEC. Les communes sont invitées à définir un programme d'actions dans un référentiel de 50 actions sur trois thèmes principaux (Connaître, s'équiper et sensibiliser).

DESCRIPTIF

Le label « communes économe en eau » consiste à définir un programme d'action et à l'évaluer régulièrement avec les équipes municipales.

Un comité d'agrément se réunit une fois par an pour décerner le label aux communes lauréates qui sont destinataires d'un kit de communication pour afficher leur engagement dans la préservation de la ressource en eau.

En parallèle, l'ALEC Montpellier accompagne ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'actions techniques (installation de matériel hydro-économes) et de formations des agents communaux.

Un suivi régulier des compteurs permet également une détection et une réparation plus rapide des fuites.

LA BONNE PRATIQUE EN CHIFFRES

20 communes pour un total de 146 000 habitants

17 communes labellisées en 2022

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS :

- Initiale : 321 000 m³/an
- 2021 : 245 000 m³/an

24% réduction des consommations des communes du territoire grâce au label "commune économe en eau"

RESSOURCES

En 2022, l'ensemble des mission Eau à destination des collectivités représente 2.4 ETP pour un budget d'environ 150 000 €/an.

